



Certificat d'Aptitude Professionnelle

Jardinier paysagiste

Un contact privilégié avec les professionnels

FORMATION PROPOSÉE À HYÈRES
ET LES ARCS SUR ARGENS



OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le titulaire du CAP Jardinier Paysagiste est appelé à occuper un emploi de premier niveau de qualification dans le secteur de l'aménagement paysager.

Qu'il soit dénommé employé qualifié ou ouvrier polyvalent, le salarié exerce son emploi au sein d'entreprises d'aménagements paysagers ou dans les services « Espaces Verts » des collectivités.

LE STATUT

Vous êtes salarié, rémunéré en fonction d'un pourcentage du SMIC selon l'âge et l'année de formation.

LA DURÉE DE LA FORMATION

Le cycle de formation dure 24 mois à raison de :

- 12 semaines de cours par an au centre de formation,
- 35 semaines par an comme salarié de l'entreprise d'accueil,
- 5 semaines de congés payés.

POURSUITE D'ÉTUDES

Brevet Professionnel en Aménagements Paysagers (BPAP).

Bac Pro Gestion des Milieux Naturels et de la Faune.

Bac Pro Aménagements Paysagers.



CONDITIONS D'ADMISSION

- Si vous avez entre 16 et 29 ans révolus.
- Ou si vous avez 15 ans révolus et avez suivi une classe de 3^{ème}.

CONTENU DE LA FORMATION

Nature des UC	Unités Capitalisables	Capacités
UC générales	UC G1	Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux (Éducation socio-culturelle, mathématiques, informatique...)
	UC G2	Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle (français, éducation socio-culturelle, biologie, sport)
	UC G3	Intéragir avec son environnement social (français, anglais, économie, sport...)
UC professionnelles	UC P1	Réaliser des travaux sur les végétaux (sciences et techniques professionnelles, biologie, écologie)
	UC P2	Réaliser des travaux de suivi des cultures, de l'implantation à la récolte et au conditionnement (sciences et techniques professionnelles, biologie, écologie)
	UC P3	Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels et équipements (agroéquipement)
	UCARE	Valorisation et vente des produits horticoles

La formation est basée sur des situations professionnelles significatives du métier.

Situations professionnelles communes aux différents types de production :

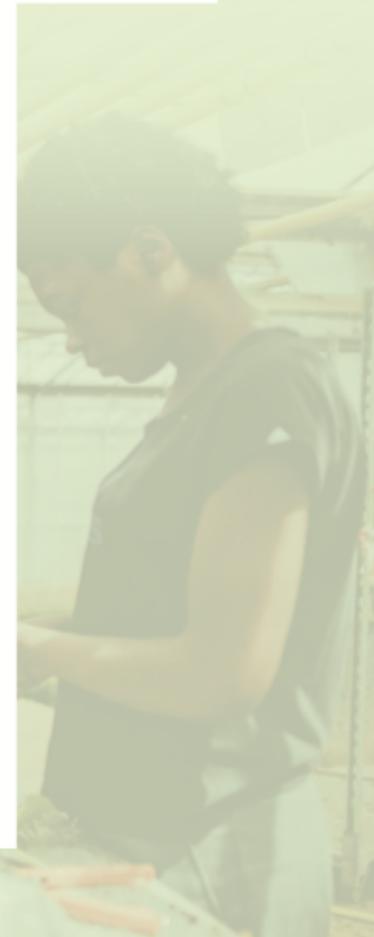
- Conduite d'engins agricoles et utilisation du matériel,
- Entretien des engins, matériels, bâtiments et équipements,
- Communication en situation professionnelle.

Situations professionnelles spécifiques à la production horticole :

- Mise en place et entretien des cultures,
- Production de plants, de fruits et de légumes.

Le diplôme est délivré en UC (Unités capitalisables). Les UC peuvent être obtenues indépendamment et sont valables pendant une durée de 5 ans.

Chaque unité capitalisable correspond à une capacité du référentiel de certification.



Diplôme de niveau 3

Taux de réussite session 2021 : 64% Hyères et 72 % aux Arcs

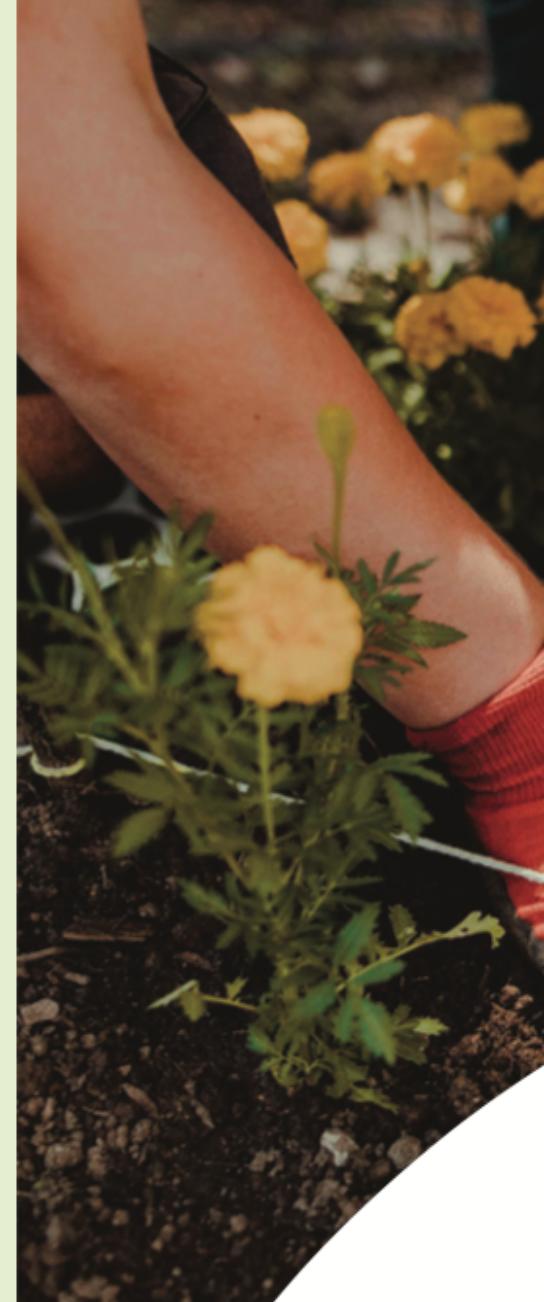
- Modalités d'évaluation : Unités capitalisables (obtention du diplôme par validation de toutes les UC).
- Modalités pédagogiques : Pédagogie de l'alternance avec accompagnement personnalisé en présentiel ou distanciel synchrone.
 - Outils pédagogiques : Outils numériques, mises en situations professionnelles, visites d'entreprises et de structures partenaires
- À Hyères : Poursuite d'études de 17,39 % et 69,56 % d'intégration professionnelle directe.
- Aux Arcs : Poursuite d'études de 21,05 % et 78,94 % d'intégration professionnelle directe.
- Pour les deux sites, pourcentage de satisfaction supérieur à 83%.
- Accessibilité au public en situation de RQTH
Référente handicap : Fabienne Lambert-Paone
(mail : fabienne.lambert-paone@educagri.fr)
- Durée de formation à l'UFA : 400 heures par an.
- Délai d'accès à la formation de 15 jours, soumis à la signature d'un contrat d'apprentissage.
- Attestation d'acquisition de blocs de compétences à l'issue de la formation.
- Pour accéder aux blocs de compétences, veuillez passer par ce lien :
https://www.francecompetences.fr/recherche_certificationprofessionnelle/





INSERTION PROFESSIONNELLE

- Cette formation rémunérée prépare les apprentis à une qualification professionnelle sur deux ans, alliant la théorie à la pratique.
- Le titulaire du CAP Jardinier Paysagiste est appelé à occuper un emploi de premier niveau de qualification dans le secteur du paysage. Cet emploi renvoie notamment aux métiers de jardinier ou d'ouvrier du paysage.
- Les apprentis titulaires du CAP peuvent accéder directement aux métiers cités ci-dessus ou poursuivre leurs études en Bac Pro Aménagements Paysagers ou en BPAP.



Route de Sainte Cécile
« Les Magnanarelles » – BP 30
83460 Les Arcs sur Argens
04 98 10 41 20
apprentissage.lesarcs@agricampus.fr

32, Chemin Saint-Lazare
83400 Hyères
04 94 00 55 64
apprentissage.hyeres@agricampus.fr
secretariat.ufa.hyeres@gmail.com

agricampus.com



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION